



## Douche et tapage en location privée...

Par **marredetoutca**, le **21/04/2012** à **01:02**

Bonjour à tous,

Je vous écris car je suis de plus en plus stressée par ma voisine du dessous.

Je suis locataire au 3ème étage dans un immeuble privé, qui appartient entièrement à la même proprio et qui est géré par une agence immo.

Depuis quelques semaines, ma voisine du 1er étage se plaint régulièrement d'entendre de l'eau dans ses tuyaux la nuit, cela à cause de nos douches nocturnes... Douches que nous prenons au plus tard à minuit, pour cause de boulot tardif !...

Nous avons reçu un appel, puis une lettre de l'agence immobilière rappelant que l'immeuble est ancien et qu'il ne faut pas prendre ses douches ni tirer la chasse d'eau trop tard la nuit... Sachant que ce soir, cette même voisine est venue sonner à notre porte à 23h alors même que j'étais sous ma douche...

Elle me traumatise, nous sommes des gens qui ne recevons jamais personne, ne mettons jamais de musique, rien, et pour une douche à 23h on se fait harceler...

Alors l'agence a-t-elle le droit de, par exemple, ne pas reconduire notre bail parce que nous sommes "broyants" ? Sommes nous vraiment en tort de prendre une douche à cette heure là ? Ou pouvons continuer sans avoir à craindre des représailles quelconques, car cela me stresse vraiment beaucoup, merci d'avance de vos réponses !!